



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 février 2016  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
**Cinquante-troisième session**  
Vienne, 15-26 février 2016

## Projet de rapport

### Annexe I

#### Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-troisième session, son Groupe de travail plénier.
2. Du 19 au 23 février 2016, le Groupe a tenu trois séances sous la présidence de Chiaki Mukai (Japon). Il a examiné les points suivants:
  - a) Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50): thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique;
  - b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015;
  - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2017.
3. À sa 4<sup>e</sup> séance, le [...] février, le Groupe a adopté le présent rapport.



## **I. Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique**

4. Pour l'examen du point relatif à UNISPACE+50, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat intitulée "Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème, pour 2018, des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique" (A/AC.105/L.297);

b) Document de séance intitulé "Fiftieth anniversary of the United Nations Conference on the Exploration and Peaceful Uses of Outer Space: the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and global space governance" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.4);

c) Document de séance intitulé "UNISPACE+50 thematic priorities: proposal submitted by the Steering Committee of UNISPACE+50" (A/AC.105/C.1/2016/CRP.18);

d) Déclaration de la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50.

5. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a, en sa qualité de Présidente du Comité directeur d'UNISPACE+50, informé le Groupe de travail sur l'avancement des préparatifs d'UNISPACE+50, en 2018, rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/82, s'était réjouie de la célébration, en 2018, du cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui serait l'occasion de dresser le bilan et les perspectives de la contribution du Comité à la gouvernance mondiale de l'espace et pour laquelle le Comité et ses organes subsidiaires avaient commencé les préparatifs des séances thématiques qu'ils tiendraient en 2018.

6. Le Groupe de travail a noté les progrès qu'avait accomplis, dans ses travaux, le Comité directeur d'UNISPACE+50 chargé des préparatifs d'UNISPACE+50, qui avait été créé par la résolution 70/82 de l'Assemblée générale et se composait des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (le Groupe des 15), des Présidents des groupes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et de la Directrice du Bureau des affaires spatiales. Le Groupe de travail a également noté que le Comité directeur d'UNISPACE+50 avait adopté son mandat, qui avait été mis à la disposition du Sous-Comité dans l'annexe à la déclaration faite par la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50.

7. Le Groupe de travail a rappelé que le Comité, à sa cinquante-huitième session, en 2015, avait approuvé le plan de travail d'UNISPACE+50, tel qu'il figure dans le document A/AC.105/L.297.

8. Conformément au plan de travail mentionné ci-dessus et sur la base des priorités thématiques proposées par le Comité directeur d'UNISPACE+50 dans le document A/AC.105/C.1/2016/CRP.18, le Groupe de travail a recommandé les priorités thématiques suivantes, résumées ci-dessous, afin que le Sous-Comité juridique les examine à sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra du 4 au 15 avril 2016, et que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique les examine et les approuve à sa cinquante-neuvième session, qui se tiendra du 8 au 17 juin 2016:

1. *Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation*

Objectif: Sensibiliser à l'exploration de l'espace et à l'innovation, activités essentielles pour ouvrir de nouveaux domaines de la science et de la technologie spatiales, susciter de nouveaux partenariats et développer de nouvelles capacités qui permettent de relever les défis mondiaux. Encourager le dialogue avec l'industrie spatiale et le secteur privé. Promouvoir la coopération entre les puissances spatiales établies et nouvelles. Permettre que les activités d'exploration de l'espace s'ouvrent et deviennent inclusives à l'échelle mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

2. *Cadre international pour les services de météorologie de l'espace*

Objectif: Renforcer la capacité d'utiliser les systèmes spatiaux et de faire face aux effets d'une météorologie de l'espace défavorable. Élaborer une feuille de route pour la coordination et l'échange d'informations, au plan international, sur les événements liés à la météorologie de l'espace et leur atténuation par l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs. Reconnaître que la météorologie de l'espace représente un défi mondial et qu'il faut réduire la vulnérabilité globale de la société. Accroître la sensibilisation en renforçant la communication, les capacités et l'information. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

3. *Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale*

Objectif: Améliorer l'utilisation des technologies spatiales et des informations et systèmes spatiaux aux fins de la santé mondiale. Promouvoir une coopération et un partage d'informations renforcés en cas d'urgence, d'épidémies et d'événements nécessitant le lancement d'alertes rapides, ainsi qu'en ce qui concerne les paramètres environnementaux. Améliorer la capacité d'intégrer les données sanitaires aux plans de gestion des catastrophes. Renforcer les moyens de faire progresser les technologies spatiales au profit de la santé mondiale. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

4. *Coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes*

Objectif: Définir des synergies entre l'atténuation des effets du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement mondial. Élaborer une feuille de route pour améliorer la résilience des systèmes spatiaux et utiliser les constellations existantes et futures d'observation de la Terre, de navigation par satellite et de télécommunication pour réduire les risques de catastrophe, surveiller les changements climatiques

et atténuer leurs effets. Améliorer l'utilisation d'applications spatiales intégrées et l'interopérabilité des systèmes spatiaux et terrestres. Fournir aux nouveaux développeurs des critères à respecter pour la couverture des zones géographiques insuffisamment surveillées ou les applications qu'il faudrait développer davantage. Définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif.

5. *Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux*

Objectif: Définir et élaborer des critères pour ce qui est de renforcer l'échange d'informations et les procédures de notification dans le cadre du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte des recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et des futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui concerneront spécifiquement les besoins de notification aux fins de la réduction des risques. Définir des mécanismes de gouvernance pour appuyer cet objectif. Encourager le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation sur les mesures de transparence et de confiance.

6. *Renforcement des capacités pour le XXI<sup>e</sup> siècle*

Objectif: Définir de nouvelles méthodes innovantes et efficaces de renforcement des capacités et de développement comme piliers d'une gouvernance mondiale de l'espace. Intensifier les activités globales de renforcement des capacités et de sensibilisation du Bureau des affaires spatiales. Développer l'infrastructure d'applications intersectorielles et intégrées, avec des produits scientifiques, techniques, juridiques et politiques combinés. Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux pour proposer davantage d'activités ciblées de conseil technique et de renforcement des capacités sur la base de l'évaluation des besoins.

9. Le Groupe de travail a noté que les priorités thématiques mentionnées ci-dessus étaient liées entre elles et qu'il était donc préférable de tenir compte de ce lien au cours des travaux. Il était prévu que le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique coordonnent leurs activités et coopèrent pour parvenir à un résultat commun au cours des préparatifs d'UNISPACE+50.

10. Le Groupe de travail a noté que le Groupe de travail du Sous-Comité juridique sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace pourrait être le cadre approprié pour examiner plus avant les contributions de cet organe aux priorités thématiques mentionnées ci-dessus. Il est convenu que ces priorités thématiques étaient une bonne base pour les préparatifs d'UNISPACE+50 et qu'il était pertinent de les associer aux perspectives juridiques correspondantes.

11. Le Groupe de travail a pris note d'autres domaines que le Sous-Comité juridique pourrait, au besoin, examiner, à savoir: a) la gestion du trafic spatial, thème à relier éventuellement à l'application du droit international aux activités des petits et très petits satellites et aux vols suborbitaux; et b) combler les lacunes juridiques dans les traités actuels relatifs à l'espace extra-atmosphérique, notamment pour ce qui est de la définition et de la délimitation de la zone concernée

ainsi que de l'exploitation minière à visées commerciales des ressources qui s'y trouvent.

12. Le Groupe de travail a félicité le Bureau des affaires spatiales de l'efficacité avec laquelle il avait établi les documents nécessaires aux préparatifs d'UNISPACE+50, en particulier les documents de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.4 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.18. À cet égard, il a noté que le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.4, qui décrit sommairement l'histoire des conférences UNISPACE et replace dans le contexte des mandats et programmes qui en sont issus les prochaines étapes de la préparation d'UNISPACE+50, serait transmis au Sous-Comité juridique et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à leurs sessions respectives de 2016. Ce document devrait être mis à jour en conséquence et le Bureau des affaires spatiales avait dûment pris en compte les propositions reçues à ce sujet. La dernière version de ce document serait diffusée dans les six langues officielles de l'ONU aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2017.

## **II. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015**

13. Pour l'examen du point relatif à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, le Groupe de travail était saisi d'un document de séance intitulé "Second Meeting of the Expert Group on Space and Global Health, 18-19 February 2016: progress report on the activities of the expert group and future considerations" (A/AC.105/C.1/2016/CRP. 21).

14. Le Groupe de travail a noté que le groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, créé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-septième session, en 2014, avait tenu sa deuxième réunion, dirigée avec compétence par le Canada, en marge de la session du Sous-Comité, les 18 et 19 février 2016, en vue de faire progresser le plan de travail présenté à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité (A/AC.105/C.1/2015/CRP.29).

15. Le Groupe de travail a noté que le groupe d'experts avait examiné plusieurs activités essentielles menées l'année précédente sur l'usage des sciences et des technologies spatiales au service de la santé mondiale et qu'il avait évoqué les moyens de renforcer l'action menée par la communauté spatiale pour soutenir concrètement les objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. Le Groupe de travail a en outre noté que le groupe d'experts s'était penché sur les activités relatives à l'espace et à la santé mondiale à entreprendre l'année suivante et sur la manière d'y associer un ensemble de partenaires élargi. Le groupe d'experts avait également pris note des efforts accomplis pour trouver des manières

novatrices de promouvoir le développement et de mettre les technologies spatiales au service de la santé mondiale, considérée comme un bien commun.

17. Le Groupe de travail s'est réjoui de l'élection d'Antoine Geissbühler (Suisse) à la vice-présidence du groupe d'experts.

### **III. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique**

18. Le Groupe de travail plénier a noté que, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2017. Le Groupe a recommandé que, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, le titre actuel du point de l'ordre du jour du Sous-Comité consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 soit remplacé par l'intitulé suivant: "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

---